



Kafala et prestations sociale

Par **yasbou**, le **21/03/2016** à **20:39**

bonjour

j aimerai connaitre quelles sont les prestations sociales et aides Caf dont je pourrai pretendre dans le cas d une adoption par la Kafala
Sachant que je suis salarie dans le secteur prive
Merci

Par **youris**, le **21/03/2016** à **21:42**

Bonjour,

La kafala est un concept juridique de droit coranique et n'existe pas en tant que telle en droit français et n'est pas considérée comme une adoption et ne permet pas de bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) selon une décision de la cour de cassation en date du 11 juin 2009;

Mais vous pouvez quand même vous renseigner auprès de la CAF ou d'une assistante sociale.

SALUTATIONS

Par **Visiteur**, le **22/03/2016** à **11:08**

Bonjour,

"adoption par la Kafala" et "La kafala est un concept juridique de droit coranique"... Yasbou comment pouvez vous penser qu'un droit coranique puisse vous donner accès à des prestations sociales françaises ??